



# Certificat

Certificate

## Certificat de conformité de contrôle de la production en usine des granulats

Délivré conformément au Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction ou RPC).

**Délivré par :**

Organisme de Certification AFNOR Certification

Numéro d'identification 0333

Adresse 11 rue Francis de Pressensé  
FR - 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

**Délivré à :**

Fabricant LES SABLIERES DE BRAM

Adresse Lieu dit Le Pigne  
FR-11290 MONTREAL

AFNOR Certification atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA des normes reprises ci-dessous sont appliquées selon le système 2+ et que le contrôle de la production en usine des granulats répond aux dispositions de l'annexe ZA des normes reprises ci-dessous.

Désignation des granulats Granulats pour béton,  
Granulats pour mortiers,

Lieu de production	Normes de référence	
Montreal	EN 12620:2002+A1:2008	EN 13139:2002

Numéro du certificat : 0333 - CPR - 041178

Conditions et période de validité du certificat : ce certificat a été délivré pour la première fois le 31/07/2014

Sauf suspension ou annulation, ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine des granulats ne sont pas modifiés de manière significative.

Directrice Générale  
Florence MÉAUX



Page 1/1  
Date d'émission du certificat  
31/07/2014

005 - 2013/05 -